



BARÈME D'HONORAIRES

GABIN CHENU IMMOBILIER

SARL au capital de 10 000€ - RCS Alençon 929 660 546

Siège social : 60 rue du six juin 61100 FLERS

Tel : 02.33.14.20.51 – E-mail : flers@laforet.com

Ventes – Barème à compter du 01^{er} septembre 2024

Honoraires de transaction :

Prix de vente	Honoraires vendeur TTC*		Honoraires acquéreur TTC*	
	Pourcentage TTC*	Minimum TTC*	Pourcentage TTC*	Minimum TTC*
Jusqu'à 60 000€	5,00%	2 500 €	5%	2 500 €
De 60 001 à 90 000€	4,50%	3 000 €	4,50%	3 000 €
De 90 001 à 120 000€	4,00%	4 050 €	4%	4 050 €
De 120 001 à 170 000€	3,50%	4 800 €	3,50%	4 800 €
De 170 001 à 240 000€	3,25%	5 950 €	3,25%	5 950 €
De 240 001 à 300 000€	3,00%	7 800 €	3,00%	7 800 €
Plus de 300 001€	2,75%	9 000 €	2,75%	9 000 €

Les honoraires sont partagés entre vendeur et acquéreur, sauf stipulation contraire prévue au mandat.

Cas particulier :

Vente interactive : Les honoraires au titre d'un mandat commercialisé en vente interactive seront obligatoirement à la charge du vendeur

Honoraires au titre d'un mandat de recherche pour un bien identifié et dont le mandat de vente est détenu par autre agence :

- L'acquéreur ne sera débiteur à l'égard de notre agence d'aucun honoraires ou frais.
- Notre agence est dans ce cas exclusivement rémunérée par l'agence titulaire du mandat de vente, par voie de rétrocession d'honoraires.

Honoraires au titre d'un mandat de vente détenu par une autre agence immobilière et pour lequel nous avons reçu une délégation de mandat :

- Les honoraires applicables sont ceux de l'agence ayant signé le mandat initial. Le consommateur peut obtenir des informations sur ces honoraires sur simple demande à l'accueil.

Autres prestations

Avis de valeur : 180 € TTC à la charge du vendeur (non facturé dans le cadre d'un mandat de vente confié à l'agence).

Honoraires de rédaction d'acte : 350 € à la charge du de l'acquéreur

Pré état daté : 125 € à la charge du vendeur

État des risques et pollution (ERP) : 45 € à la charge du vendeur

* TVA au taux en vigueur de 20% incluse. Tous les tarifs indiqués sont TTC

N° TVA intra-communautaire : FR14929660546 – Titres professionnels : Agent immobilier et administrateur de biens

Carte professionnelle n° CPI 6102 2024 000 000 001 délivrée par la CCI de OUEST NORMANDIE – Activités : Transaction et Gestion - Garantie financière Gestion : SMA SA - 8 rue Louis Armand CS71201 - 75738 Paris Cedex 15

NE DOIT RECEVOIR NI DETENIR D'AUTRES FONDS, EFFETS OU VALEURS QUE CEUX REPRÉSENTATIFS DE SA RÉMUNÉRATION
Chaque agence est une entité juridiquement et financièrement indépendante



Honoraires pour les baux d'habitation ou mixtes régis par la loi n°89-462 du 6 juillet 1989 :

	Charge bailleur	Charge locataire
Visite du logement, constitution du dossier et rédaction du bail	8 € TTC* / m ² de surface habitable	8 € TTC* / m ² de surface habitable
État des lieux d'entrée	3 € TTC* / m ² de surface habitable	3 € TTC* / m ² de surface habitable
Entremise et négociation	100 € TTC*	/

L'ensemble des honoraires est plafonné à un mois de loyer charges comprises à la charge du locataire et du bailleur.

Honoraires pour les autres types de baux :

	Charge bailleur	Charge locataire
Bail d'habitation (hors résidence principale)	8 € TTC* / m ² de surface habitable	8 € TTC* / m ² de surface habitable
Bail professionnel	/	20% HT du loyer annuel, soit 24% TTC
Bail commercial	/	20% HT du loyer annuel, soit 24% TTC
Bail stationnement (parking, garage...)	/	120 € TTC

Honoraires d'état des lieux de sortie :

	Charge bailleur	Charge locataire
Etat des lieux de sortie bail nu	Inclus si souscription à la gestion locative sinon : 150 € TTC	/
Etat des lieux de sortie bail meublé	Inclus si souscription à la gestion locative sinon : 200 € TTC	/
Etat des lieux de sortie bail commercial ou professionnel	Inclus si souscription à la gestion locative sinon : 300 € TTC	/
Etat des lieux de sortie stationnement	Inclus si souscription à la gestion locative sinon : 150 € TTC	/
Etat des lieux via commissaire de justice	Frais partagés à parts égales entre le bailleur et le locataire	Frais partagés à parts égales entre le bailleur et le locataire

Autres prestations :

État des risques et pollution (ERP) : 30€ à la charge du bailleur

Gestion Locative :

Honoraires de Gestion : 7% HT soit 8,4% TTC à la charge du bailleur

Prestation Optionnelle : Garantie des loyers impayés 3%

* TVA au taux en vigueur de 20% incluse. Tous les tarifs indiqués sont TTC

N° TVA intra-communautaire : FR14929660546 – Titres professionnels : Agent immobilier et administrateur de biens

Carte professionnelle n° CPI 6102 2024 000 000 001 délivrée par la CCI de OUEST NORMANDIE – Activités : Transaction et Gestion - Garantie financière Gestion : SMA SA - 8 rue Louis Armand CS71201 - 75738 Paris Cedex 15
NE DOIT RECEVOIR NI DETENIR D'AUTRES FONDS, EFFETS OU VALEURS QUE CEUX REPRÉSENTATIFS DE SA RÉMUNÉRATION
Chaque agence est une entité juridiquement et financièrement indépendante